

OFF
~~152R46~~
P59



Bibliothèque Nationale du Québec

P R O V I N C E
D E
Q U É B É C

INTRODUCTION

Ministère de l'Industrie et du Commerce

CONCLUSIONS

LES PÔLES D'ATTRACTION ET

Cartes hors texte

LES ZONES D'INFLUENCE

- Carte 1: Limite de la zone d'influence des 5 principales villes.
- Carte 2: Limite de la zone d'influence des centres secondaires.
- Carte 3: Limite de la zone d'influence des centres tertiaires.

Bureau de Recherches Économiques

1 9 6 5



1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918
1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942
1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950

Ministère de l'Industrie et du Commerce



Bureau de Recherches Scientifiques

1953



T A B L E D E S M A T I E R E S

	<u>P A G E</u>
<u>INTRODUCTION</u>	2
I - Les objectifs de l'enquête	2
II - La méthode	3
III - Interprétation des résultats	5
IV - Présentation des résultats	10
<u>CONCLUSIONS</u>	15

Cartes hors textes

Carte 1: Limite de la zone d'influence des 6 principales villes.

Carte 2: Limite de la zone d'influence des centres secondaires.

Carte 3: Limite de la zone d'influence des centres tertiaires.

I N T R O D U C T I O N

Ce rapport est le résultat d'une étude menée par le Bureau de Recherches économiques afin de déterminer les pôles d'attraction de la province ainsi que leur zone d'influence. L'étude constitue un des jalons qui doit permettre de mieux définir les régions économiques et administratives de la province.

Délimiter des régions à partir de la zone d'influence des villes constitue une méthode de travail employée à plusieurs occasions. A la base de cette méthode, l'on admet que les activités économiques d'un territoire convergent vers un pôle principal, avec ou sans l'intermédiaire de pôles secondaires. Le rayonnement du pôle provient de son équipement en commerces et en services qui lui permet de desservir la population d'un territoire plus ou moins étendu. L'extension de ce rayonnement correspond au nombre et à la qualité des biens et services offerts à la population environnante. L'aire d'extension de l'influence économique d'un pôle principal correspond à la région économique.

I - LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE:

A- Détermination des pôles régionaux

Les rapports d'une ville avec le territoire environnant se présentent sous des aspects multiples. Dans le cadre de l'étude, il ne paraissait pas utile d'en analyser toutes les nuances; on a essayé de dégager surtout deux aspects du rayonnement économique d'une ville: la fonction commerciale et la fonction tertiaire correspondant à des services de base. Ces fonctions sont celles que l'on retrouve au niveau d'un centre régional ou d'un centre de sous-région.

L'étendue de l'influence d'une ville, de même que le degré de son influence, varient considérablement. Selon que l'équipement commercial et tertiaire sera plus ou moins complet et perfectionné, la ville aura un rôle régional plus

OFF
152P46
P59
B

ou moins étendu et prépondérant. On peut donc déceler des niveaux de villes selon le type de fonctions régionales. C'est ce que l'étude a essayé d'établir en présentant quatre (4) catégories ou niveaux de centres régionaux: le pôle principal, le pôle secondaire, le pôle tertiaire et le petit centre.

B- Délimitation des zones d'influence

Le second objectif de l'enquête était de préciser la limite de la zone d'influence de chacun des pôles. Cette limite varie selon les activités économiques étudiées. D'une façon générale, l'influence commerciale d'une ville est moins étendue que son influence tertiaire.

L'étude des limites de la zone d'influence permet également de dégager les rapports entre les villes et de mieux préciser la configuration des régions économiques.

II - LA METHODE:

Les fonctions régionales des villes et leur zone d'influence ont été déterminées au moyen d'une enquête par questionnaires. A ce sujet, il importe de préciser le contenu et la portée du questionnaire et d'indiquer comment s'est fait le choix des répondants. On verra aussi les cas spéciaux qui se sont présentés au cours de l'étude.

1. Le questionnaire

A l'aide du questionnaire, on a demandé à la population à quels endroits elle se procurait certains biens et services jugés de consommation ou d'utilisation courante ou habituelle. Le questionnaire contenait, au total, dix-sept (17) questions que l'on peut grouper selon les trois (3) catégories suivantes:

- a) Le travail (1 question)
- b) Le commerce de détail (5 questions)
- c) Les services (11 questions).

Les questions portant sur le commerce de détail se rapportaient à l'achat d'aliments, de vêtements, de meubles et appareils électriques, d'automobiles, de matériaux de construction.

Les questions portant sur les services concernaient les aspects suivants:

- a) Hôpital (1 question)
- b) Services légaux - avocats et notaires (2 questions)
- c) Enseignement (4 questions)
- d) Loisirs (2 questions)
- e) Exposition (1 question)
- f) Prêts (1 question).

2. La méthode d'enquête

Ce questionnaire ne pouvait être distribué qu'à un échantillon de la population. Pour les besoins de l'enquête, il devait également être réparti sur une base municipale car il fallait déterminer les rapports de chaque municipalité avec les villes voisines. Pour cette raison, le questionnaire n'a été distribué que dans des municipalités ayant une population de moins de 5,000 personnes.

Dans chaque municipalité, il fallait trouver des informateurs assez bien renseignés pour répondre au nom de l'ensemble de la population de la municipalité. Le choix des informateurs s'est arrêté aux personnes suivantes:

Le secrétaire de la municipalité de village ou de ville;

Le secrétaire de la municipalité de paroisse;

Le gérant de la caisse populaire (à défaut, le gérant de banque);

Le curé de la paroisse religieuse (à défaut, le maître de poste).

Au total, environ 3,000 questionnaires ont été expédiés. Les réponses représentent 93% du total possible.

3. Les cas spéciaux

L'enquête par questionnaire ne couvrait pas les territoires suivants:

- a) Les comtés de Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Nicolet et Yamaska. Ces comtés avaient déjà fait l'objet d'une enquête semblable dont les résultats ont été publiés dans le "Centre du Québec méridional", (1963).

- b) On n'a pas envoyé de questionnaire dans le territoire-pilote du Bas-St-Laurent - Gaspésie. Le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec y a effectué une étude des zones d'influence, employant une méthode semblable à celle mise au point lors de l'étude sur le Centre du Québec méridional. Le B.A.E.Q. a mis à notre disposition les résultats de son enquête, résultats que nous avons intégrés au reste de l'étude.
- c) Aucun questionnaire n'a été envoyé aux municipalités de l'Ile de Montréal et de l'Ile Jésus.

III - INTERPRETATION DES RESULTATS:

A- Les pôles d'attraction

1. Classement des villes et agglomérations

On trouve, en appendice, un classement des villes selon le nombre de points reçus au cours de l'enquête.

Les points ont été attribués de la façon suivante: chaque fois qu'une ville était nommée à l'une des dix-sept (17) questions, elle recevait 2 ou 1 points selon qu'elle était nommée en premier lieu ou en second lieu. Ainsi:

Question 3 : "Parmi les localités voisines, quelles sont les deux les plus fréquentées par la population de votre localité pour l'achat de vêtements"?

Réponse : 1ère localité: Québec (2 points)
2ème localité: Montmagny (1 point).

Le total des points reçus par une ville représente donc la somme des mentions (exprimée en points) pour l'ensemble des questionnaires.

Chaque fois que deux ou plusieurs villes ne forment qu'une seule agglomération, on a réuni les points reçus par chacune des villes de l'agglomération. Ceci s'applique aux zones métropolitaines de Québec, Montréal et Hull, aux grandes agglomérations définies par le recensement (Sherbrooke, Drummondville, etc.) ainsi qu'à quelques autres agglomérations (St-Georges, Rouyn-Noranda, etc.).

2. Signification des résultats

Les premiers résultats de l'enquête apparaissent donc sous forme d'un classement des villes et agglomérations selon le nombre des points reçus. Un tel classement constitue le premier indice du rôle régional de chaque ville et de leur importance relative.

Ces résultats ne doivent cependant pas être considérés comme ayant une valeur absolue, car le nombre de points reçus ne correspond pas toujours à l'importance régionale d'une ville. En effet, cette méthode ne tient pas compte de la population de la municipalité accordant les points. Ainsi, deux points accordés par une municipalité de 500 personnes ne sauraient avoir la même signification que deux points accordés par une municipalité de 2,000 personnes. Le classement des villes doit donc tenir compte ainsi de l'importance numérique de la zone d'influence.

Il est bon de rappeler aussi que le classement présenté ne tient pas compte des villes dont la zone (en partie ou au total) n'a pas été couverte par l'enquête. Les villes n'apparaissant pas au classement ou apparaissant à une position inférieure sont:

Rimouski	
Rivière-du-Loup	
Mont-Joli	Trois-Rivières
Matane	Shawinigan
Ste-Anne-des-Monts	Louiseville
Gaspé	Nicolet
Chandler	Bethierville
Amqui	
Carleton	

B- Les zones d'influence

1. Détermination de zones d'influence

La méthode utilisée permettait de connaître, pour chaque municipalité, entre quelles villes les points sont répartis. Ainsi:

Roxton Falls accorde:	50 %	de ses points à	Granby
	18.4 %	" " " "	St-Hyacinthe
	19.7 %	" " " "	Acton Vale
	le reste (11.9 %) à diverses villes et municipalités.		

De cette répartition, on peut conclure que Roxton Falls dépend surtout de la ville de Granby, mais qu'il entretient aussi quelques rapports avec St-Hyacinthe et Acton Vale.

Pour chaque municipalité couverte par l'enquête, on a pu obtenir une telle répartition des points. La délimitation de la zone d'influence des villes a été faite à partir des pourcentages obtenus.

2. Signification des pourcentages

Il faut cependant tenir compte de la valeur des pourcentages. Autrement dit, quelle signification doit-on attribuer au fait qu'une municipalité accorde 50%, 25% ou 15% de ses points à une ville?

D'une façon générale, on a considéré que lorsqu'une municipalité accordait 50% ou plus de ses points à une même ville, la municipalité faisait partie de la zone d'influence immédiate de la ville. On obtient ainsi une zone où la ville exerce une influence prépondérante.

Une zone d'influence "éloignée" a été délimitée en tenant compte des municipalités accordant entre 30 et 50% de leurs points à la ville. Dans cette zone, l'influence de la ville, tout en étant parfois prépondérante, est partagée avec celle d'une autre ville. La ville exerce son influence sur cette zone en partie par son équipement commercial, mais surtout par son équipement de services.

Pour les villes les plus importantes, on a délimité une troisième zone formée des municipalités n'accordant que de 10 à 30% de leur point à la ville. Le contour de cette troisième zone est moins rigoureux et peut se prolonger à de grandes distances de la ville. C'est surtout par son équipement de services (hôpital, avocat, institutions d'enseignement) que la ville y prolonge son influence.

C- Hiérarchisation des pôles

1. Les critères de hiérarchisation

Une fois établie la liste des villes selon le nombre de points reçus et la zone d'influence de ces villes, reste à classer les villes selon leur importance relative. Il ne

aurait être question d'un classement rigoureux par ordre décroissant, mais plutôt d'établir des catégories correspondant à des types de fonctions régionales. Le classement en catégories a été fait selon les critères suivants:

- a) Le nombre de points reçus au cours de l'enquête;
- b) Le chiffre de population de la ville ou de l'agglomération;
- c) Le chiffre de population de la zone d'influence;
- d) L'équipement de la ville en commerces et en services. La valeur de l'équipement d'une ville est suggérée par le nombre de points reçus pour chacune des 17 questions. Des compilations portant sur les principales villes ont ainsi permis de compléter les données fournies par l'enquête;
- e) La situation géographique de la ville. Par sa situation géographique, une ville peut avoir une fonction régionale plus importante que ne le suggère le nombre de points reçus; de plus, ses fonctions régionales peuvent dépasser celles étudiées par l'enquête.

2. Détermination des niveaux de pôles d'influence

Se basant sur les critères précédents, on a déterminé quatre (4) niveaux de villes, chacun correspondant à un type de fonctions régionales.

a) Le pôle principal

C'est la ville qui réunit les cinq (5) critères énumérés plus haut. La population de l'agglomération est supérieure à 50,000. On y trouve une grande variété de commerces pouvant satisfaire non seulement les besoins habituels de la population mais aussi des besoins moins courants. L'équipement en services est complet et tend vers la spécialisation; en plus des services de base, la population peut y trouver des services plus particuliers ou moins fréquents: cliniques pour le traitement de certaines maladies, institutions d'enseignement spécialisé, etc. D'autre part, l'absence ou la présence dans le voisinage, d'un autre centre régional peut favoriser ou retarder le développement des fonctions régionales. Prise dans sa plus grande extension, la zone d'influence devient alors une région économique où le pôle principal joue le rôle de centre régional.

b) Le pôle secondaire

On y trouve, le plus souvent, un équipement complet, correspondant aux fonctions régionales étudiées. Cependant, l'influence de la ville s'étend à une population moins nombreuse ou à un territoire plus limité. La population de la ville elle-même se situe entre 20 à 30,000 personnes mais peut n'atteindre parfois que 10,000.

L'influence plus restreinte du pôle secondaire provient soit de la présence, à faible distance, d'un pôle principal, soit de sa situation dans une région où le développement économique n'a pas atteint une pleine maturité.

Moins bien équipé que le pôle principal, le pôle secondaire n'a pas une influence aussi marquée sur l'activité économique de sa zone. Cette dernière, par rapport à la zone principale, constitue une sous-région où le pôle secondaire joue le rôle de relais du pôle principal.

3. Les pôles tertiaires

Ce qui a été dit des pôles principaux et des pôles secondaires montre que les fonctions régionales sont pratiquement monopolisées par ces deux niveaux de pôles. Cependant, les résultats de l'enquête permettent de dégager un troisième niveau de villes que l'on retrouve habituellement subordonnées à des villes de niveau supérieur.

Ces villes constituent de petits centres dont le rayonnement, quoique faible, n'en reste pas moins perceptible. Ce rayonnement régional provient surtout des fonctions commerciales; ce sont des centres où la population environnante s'approvisionne en produits de consommation courante. On y trouve aussi un embryon d'équipement de services: soit un petit hôpital, soit un bureau de notaire, soit une institution d'enseignement.

4. Les petits centres

L'enquête a permis de déceler un quatrième niveau de villes où les fonctions régionales se réduisent à celles de petit centre commercial de rayonnement très limité. C'est pourquoi on n'a fait qu'établir la liste de ces petits centres sans indiquer de zone d'influence.

D- Présentation des résultats

1. Les six principaux pôles et leur zone d'influence

Six villes et agglomérations possèdent les caractéristiques qui font d'elles de véritables centres régionaux. Ce sont: Montréal, Québec, Sherbrooke, Chicoutimi, Trois-Rivières et Hull.

Il nous est apparu que l'on peut classer ces villes sur le même pied, même si la population des villes et de leur zone varie grandement. En effet, les fonctions régionales étudiées par l'enquête ne sont pas uniquement celles d'une grande métropole comme Montréal. L'équipement en commerces et en services capable d'assumer le rôle régional étudié par l'enquête peut se retrouver également dans des villes de taille plus petite. C'est pourquoi il ne faut pas être surpris de voir ici Montréal placé au même niveau que Sherbrooke ou Chicoutimi.

Dans la description suivante, on utilise la "grande" zone d'influence, i.e. celle où le pôle recueille jusqu'à 10% des points.

HULL

On peut difficilement dissocier Hull d'Ottawa. Dans la compilation des résultats, il nous a fallu traiter la région métropolitaine de Hull - Ottawa comme un tout. Mais dans la présentation des résultats, il n'est fait mention que de Hull et de sa zone.

La zone d'influence de Hull comprend le comté de Hull en entier et la plus grande partie des comtés de Gatineau et Papineau, ainsi que presque toute la partie habitée de Pontiac. Elle englobe les deux villes de Buckingham et Maniwaki.

MONTREAL

La délimitation d'une zone d'influence continue s'avère ici plus difficile, sans doute à cause du rôle prépondérant de Montréal sur l'économie de la Province. C'est pourquoi, en plus d'une ligne continue marquant la limite de la zone d'influence, il nous a paru nécessaire d'indiquer quelques îlots où l'enquête a révélé une pénétration de l'influence montréalaise. Ceci

est particulièrement vrai dans les comtés de Labelle et Argenteuil, mais aussi tout le long de la limite est de la zone.

La zone d'influence de Montréal inclut cinq (5) pôles secondaires: St-Jean - Iberville, Valleyfield, St-Jérôme, St-Hyacinthe et Joliette.

SHERBROOKE

La zone d'influence de Sherbrooke occupe tout le coin sud-est de la province. L'influence de Sherbrooke s'affirme assez loin vers l'Est, en direction de Lac Mégantic, et vers le Nord-Est, en direction de Thetford Mines. Vers l'Ouest, l'attraction de Sherbrooke s'arrête brusquement, remplacée par l'influence de Montréal et de son satellite, Granby.

TROIS-RIVIERES

La zone d'influence de Trois-Rivières s'étend aux trois comtés de Champlain, St-Maurice et Maskinongé; elle couvre aussi une grande partie de Nicolet et une étroite bande dans Portneuf et Lotbinière. L'agglomération de Shawinigan - Grand'Mère constitue le pôle secondaire de la zone tandis que Nicolet et Louiseville sont des pôles tertiaires.

QUEBEC

La zone d'attraction de Québec est la plus étendue des six (6) zones. Elle va du comté de Portneuf au comté de Saguenay sur la rive nord et du comté de Lotbinière jusqu'à l'Islet sur la rive sud et pénètre profondément dans Dorchester et la Beauce jusqu'à St-Georges.

L'étendue de la zone de Québec s'explique du fait que contrairement à Montréal, il n'y a au voisinage de Québec, qu'un seul pôle secondaire, Montmagny.

CHICOUTIMI

Chicoutimi et les villes voisines - Jonquière, Kénogami, Arvida - constituent le principal pôle d'attraction du Saguenay - Lac St-Jean. Son influence s'étend de l'embouchure du Saguenay jusqu'au Lac St-Jean lui-même où elle est relayée d'abord par Alma puis par Dolbeau et Roberval.

2. Les pôles secondaires

Les pôles d'attraction secondaires se rencontrent soit à l'intérieur de la zone d'attraction des pôles principaux, soit en dehors de l'aire d'attraction de ces pôles. Voici d'abord la liste des pôles secondaires situés à l'intérieur de la zone d'un pôle principal.

Montréal	=	St-Jérôme Joliette St-Hyacinthe St-Jean - Iberville Valleyfield
Trois-Rivières	=	Shawinigan - Grand'Mère
Québec	=	Montmagny St-Georges
Chicoutimi	=	Alma

Les autres pôles secondaires peuvent être classés de la façon suivante:

- a) Pôles secondaires se rattachant à Montréal sans être situés à l'intérieur des limites de la zone d'attraction de Montréal.

Mont-Laurier
Sorel
Granby.

- b) Les pôles secondaires de la rive sud. Ils se sont développés entre, d'une part, la zone d'influence de Sherbrooke et, d'autre part, celle de Montréal, Trois-Rivières et Québec.

Drummondville
Victoriaville
Thetford Mines.

c) Les pôles secondaires éloignés du territoire couvert par la zone d'influence des 6 pôles principaux

Rouyn-Noranda
Amos
Rivière-du-Loup
Rimouski
Baie Comeau - Hauterive
Sept-Iles.

3. Les pôles tertiaires

Voici la liste des pôles tertiaires et, entre parenthèses, le ou les pôles supérieurs auxquels ils se rattachent

La Sarre	(Rouyn-Noranda)
Val d'Or	(Amos)
Ville-Marie-Lorrainville	(Rouyn-Noranda)
Maniwaki	(Hull)
Buckingham	(Hull)
Ste-Agathe	(Montréal, St-Jérôme)
St-Jovite	(Montréal, St-Jérôme)
Lachute	(Montréal, St-Jérôme)
Louiseville	(Trois-Rivières)
Nicolet	(Trois-Rivières)
Bedford	(Montréal)
Cowansville	(Granby, Montréal)
Beauharnois	(Montréal, Valleyfield)
Roberval	(Chicoutimi, Alma)
Mont-Joli	(Rimouski)
Amqui	(Rimouski)
Matane	(Rimouski)
Magog	(Sherbrooke)
Coaticook	(Sherbrooke)
Lac Mégantic	(Sherbrooke)
Waterloo	(Granby)
Asbestos	(Sherbrooke)
Plessisville	(Victoriaville, Thetford Mines)
Ste-Marie	(Québec)
St-Pascal	(Québec, Rivière-du-Loup)
La Pocatière	(Québec)
La Malbaie	(Québec)
Bagotville- Port-Alfred	(Chicoutimi)
Dolbeau	(Chicoutimi, Alma)
Carleton	
Chandler	
Gaspé	
Ste-Anne-des-Monts	

4. Les petits centres

La liste suivante a été établie en tenant compte du nombre de points reçus et du nombre de municipalités sur lesquelles le petit centre exerce une certaine influence. On ne sera pas surpris de ne pas y trouver quelques petites villes qui, par leur chiffre de population, devraient apparaître au classement mais que l'enquête n'a pas révélées comme étant des centres ayant une certaine influence. On indique, entre parenthèses, le pôle supérieur auquel se rattache le petit centre.

Shawville	(Hull)
St-André Avellin	(Hull)
Thurso	(Hull)
Gracefield	(Hull)
Rigaud	(Montréal)
Beloeil	(Montréal)
St-Rémi	(Montréal)
Huntingdon	(Montréal, Valleyfield)
Farnham	(St-Jean, Granby)
Acton Vale	(St-Hyacinthe)
St-Gabriel-de-Brandon	(Joliette)
Berthierville	(Joliette)
L'Annonciation	(Mont-Laurier)
Pierreville	(Sorel)
East Angus	(Sherbrooke)
Richmond	(Sherbrooke)
Disraëli	(Sherbrooke, Thetford Mines)
La Guadeloupe	(St-Georges, Thetford Mines)
Beauceville	(Québec)
Ste-Croix	(Québec)
St-Raymond	(Québec)
Donnacoona	(Québec)
St-Casimir	(Québec)
Baie St-Paul	(Québec)
St-Jean-Port-Joli	(Québec, Montmagny)
Forestville	(Québec, Baie Comeau)
St-Félicien	(Chicoutimi, Roberval)
Trois-Pistoles	(Rivière-du-Loup)
Cabano	(Rivière-du-Loup)
Causapscal	(Rimouski).

CONCLUSIONS

A l'aide d'un questionnaire distribué à un échantillon de la population, le Bureau de Recherches économiques a effectué une enquête qui a permis de dégager les points de convergences, ou pôles d'attraction, de quelques activités économiques. L'analyse des résultats a mis en lumière quatre (4) catégories ou niveaux de pôles. Chaque catégorie correspond à un type de fonction régionale.

Les villes de la première catégorie - les pôles d'attraction principaux - correspondent à des centres régionaux et leur zone d'influence à des régions. Ces villes sont: Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi et Hull.

A un échelon inférieur, se situent 21 villes dont les fonctions régionales sont moins importantes que celles de la catégorie précédente; ces pôles secondaires sont des centres de sous-régions.

Au niveau tertiaire, on retrouve des villes qui n'ont qu'un embryon de fonctions régionales. Leur zone d'influence est, le plus souvent, englobée dans celle de villes de niveau supérieur.

Enfin, à un quatrième niveau se situent des petits centres dont les fonctions régionales ne sont que très peu développées.



bookkeeper

CONCLUSIONS

Les études effectuées au cours de la mission ont permis de constater que les conditions de vie des populations des zones étudiées sont généralement satisfaisantes. Les services de santé publique sont bien organisés et les infrastructures de base sont en bon état. Les autorités locales sont conscientes de l'importance de la santé publique et travaillent en étroite collaboration avec les services centraux.

Les zones de la province ont été divisées en zones primaires - correspondant à des centres régionaux et aux zones d'activités. Les villages de la zone primaire sont : (liste de villages)

Les zones de la province ont été divisées en zones primaires - correspondant à des centres régionaux et aux zones d'activités. Les villages de la zone primaire sont : (liste de villages)

Les zones de la province ont été divisées en zones primaires - correspondant à des centres régionaux et aux zones d'activités. Les villages de la zone primaire sont : (liste de villages)

Les zones de la province ont été divisées en zones primaires - correspondant à des centres régionaux et aux zones d'activités. Les villages de la zone primaire sont : (liste de villages)

Les zones de la province ont été divisées en zones primaires - correspondant à des centres régionaux et aux zones d'activités. Les villages de la zone primaire sont : (liste de villages)

Les zones de la province ont été divisées en zones primaires - correspondant à des centres régionaux et aux zones d'activités. Les villages de la zone primaire sont : (liste de villages)

Les zones de la province ont été divisées en zones primaires - correspondant à des centres régionaux et aux zones d'activités. Les villages de la zone primaire sont : (liste de villages)

Les zones de la province ont été divisées en zones primaires - correspondant à des centres régionaux et aux zones d'activités. Les villages de la zone primaire sont : (liste de villages)

Les zones de la province ont été divisées en zones primaires - correspondant à des centres régionaux et aux zones d'activités. Les villages de la zone primaire sont : (liste de villages)



Boo
Dessiné

Bookkeeper 

acidification for Libraries and Archives

November 2009

B N Q



C 000 176 018